

Courrier de l'Initiative

Initiative
populaire fédérale

«Financer l'avortement
est une affaire privée»



La plupart des gens ne choisiraient jamais l'avortement. Pour autant, ils ne devraient pas avoir à payer pour les avortements d'autrui.



Dominik Müggler

Membre du comité d'initiative
Président de l'ASME et de Mamma

Le peuple aura le mot de la fin!

Le 11 avril dernier, le Conseil national prenait position sur la motion «Supprimer le remboursement de l'avortement du catalogue de base de l'assurance de base obligatoire» présentée par Peter Föhn. Cette motion avait pour but de prévoir que les avortements soient désormais remboursés de manière privée. Cette motion fut refusée par 84 non, 55 oui, 16 abstentions et 44 absences.

Nous pouvons toutefois prendre note d'une amélioration. En 1998, Peter Föhn conduisait déjà le Conseil à voter sur le même thème, avec pour résultat 37 oui et 104 non. Notre initiative est maintenant terminée, mais le mot de la fin appartient au peuple, lorsqu'il s'agira dans environ deux ans de se prononcer sur cette question.

Les élections au Conseil national ont lieu au mois d'octobre. Nous ne mentionnerons pas celles et ceux qui portent la responsabilité d'avoir fait échouer cette motion ou qui ont brillé par leur absence. Ces personnes ne figurent pas sur la liste en page 2 du présent courrier. Ce sont celles et ceux qui ont soutenu la motion que nous vous encourageons à réélire!

Nous voulons également remercier tous ceux qui ont aidé à la récolte des signatures. De nombreuses personnes ont récolté des signatures dans les villes et les villages en passant de maison en maison. Sur les places publiques, samedi après samedi, des groupes de jeunes ont récolté des signatures. Des donatrices et donateurs ont permis par leur don que des listes de signature soient encartées dans des journaux.

C'est l'ensemble du comité d'initiative qui vous remercie de tout cœur pour cet extraordinaire engagement!

Dominik Müggler

Membre du comité d'initiative
Président de l'ASME et de l'association Mamma

Résultat de vote encourageant

Le 11 avril 2011, le Conseil national votait la motion de Peter Föhn relative à la suppression de l'avortement du catalogue de base de l'assurance obligatoire. Ces 55 Conseillères nationales et Conseillers nationaux ont pris fait et cause et ont voté OUI. Nous vous recommandons donc de voter pour eux le 23 octobre prochain.

Canton d'Argovie		
Flückiger Sylvia *	UDC	
Füglistaller Lieni	UDC	
Giezendanner Ulrich	UDC	
Killer Hans	UDC	
Canton d'Appenzell Rhodes Intérieures		
Loepfe Arthur	PDC	
Canton de Bâle Ville		
Miesch Christian	UDC	
Canton de Berne		
Aebi Andreas	UDC	
Amstutz Adrian	UDC	
Brönnimann Andreas *	UDF	
Geissbühler Andrea *	UDC	
Graber Jean-Pierre	UDC	
Joder Rudolf	UDC	
Schenk Simon	UDC	
Streff Marianne *	PEV	
von Siebenthal Erich	UDC	
Wandfluh Hansruedi	UDC	
Canton de Fribourg		
Rime Jean-François	UDC	
Canton de Genève		
Nidegger Yves	UDC	
Reymond André	UDC	
Canton du Jura		
Baettig Dominique *	UDC	
Canton de Lucerne		
Estermann Yvette *	UDC	
Kunz Josef	UDC	
Müri Felix	UDC	
Segmüller Pius *	PDC	
Theiler Georges	PLR	
Canton de Neuchâtel		
Perrin Yvan	UDC	
Canton d'Obwald		
von Rotz Christoph	UDC	
Canton de Schwyz		
Föhn Peter *	UDC	
Schwander Pirmin	UDC	
Canton de Soleure		
Bader Elvira *	PDC	
Borer Roland	UDC	
Wobmann Walter	UDC	
Canton de St. Gall		
Bigger Elmar	UDC	
Brunner Toni	UDC	
Büchel Roland	UDC	
Büchler Jakob *	PDC	
Müller Thomas	UDC	
Müller Walter	PLR	
Pfister Theophil	UDC	
Reimann Lukas	UDC	
Canton de Thurgovie		
Baumann J. Alexander	UDC	
Canton de Vaud		
Glaser Alice	UDC	
Canton du Valais		
Freysinger Oskar *	UDC	
Roux Paul-André	PDC	
Canton de Zoug		
Pfister Gerhard	PDC	
Scherer Marcel	UDC	
Canton de Zurich		
Binder Max	UDC	
Bortoluzzi Toni *	UDC	
Fehr Hans	UDC	
Mörgeli Christoph	UDC	
Rickli Natalie	UDC	
Rutschmann Hans	UDC	
Schibli Ernst	UDC	
Schluer Ulrich	UDC	
Zuppiger Bruno	UDC	

* membre du comité d'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée». Procès-verbal de séance complet: www.affaireprivee.ch

Nous soutenons l'initiative

Pourquoi ces quatre conseillers nationaux soutiennent l'initiative «le financement de l'avortement est une affaire privée».



« Que chacun/e prenne ses responsabilités en faisant le choix de l'avortement. Cette responsabilité débute déjà avant la grossesse. Je ne peux pas concevoir que la

santé publique, qui dispose de subventions fédérales et les participations aux coûts des assurances maladie facilitent ou soutiennent l'avortement. Par contre, en présence de raisons médicales ou criminelles – comme un viol – je trouve évident que les coûts soient couverts par l'assurance maladie. »

Walter Müller, Conseiller national, UDF / SG



« L'avortement n'est pas une maladie. Mais on peut en devenir malade. Des mères qui ont pratiqué cette intervention en souffrent toute leur vie. Les conséquences

s'expriment sous forme de dépressions, de troubles somatiques ou d'un risque accru de dépendance à l'alcool ou aux drogues. Pour moi, l'avortement n'est vraiment pas connoté positivement, raison pour laquelle je ne veux pas avoir à le cofinancer par le biais de mon assurance de base! »

Jakob Büchler, Conseiller national, PDC / SG



« L'assurance de base a été établie pour garantir à chaque femme et à chaque homme de bénéficier de prestations de santé. Mais la mort d'un être humain n'est

pas une prestation de base! C'est pourquoi l'avortement n'a rien à voir dans l'assurance de base. C'est la raison pour laquelle je m'engage au sein du comité d'initiative et que j'ai voté OUI à la motion sur la suppression du financement de l'avortement. »

Marianne Streiff-Feller, Conseillère nationale PEV / BE



« La grossesse et l'avortement ne sont pas des maladies et la vie humaine doit être protégée. Comme corollaire du niveau de formation accru, du grand choix de produits

permettant de se prémunir contre une grossesse et le régime des délais, l'avortement est aujourd'hui une décision personnelle. Comme la ligature chez l'homme, l'avortement ne devrait pas à figurer dans le catalogue des prestations de l'assurance de base des caisses maladie. C'est au couple de prendre ses responsabilités. »

Dr. med. Dominique Baettig, Conseiller national, UDC / JU

Lu dans la presse:

Qui avorte doit payer son intervention

Une nouvelle étape dans la bataille de l'avortement est ouverte. Les initiants ont récolté plus de 100'000 signatures pour l'initiative populaire «le financement de l'avortement est une affaire privée».

L'initiative populaire «le financement de l'avortement est une affaire privée» est à terme: «Nous avons dépassé la barre des 100'000 signatures, l'initiative sera certainement encore déposée avant les vacances d'été», déclare la conseillère nationale PDC soleuroise Elvira Bader, co-présidente du comité d'initiative au journal «Südostschweiz». L'initiative, portée avant tout par des cercles chrétiens et conservateurs de droite, exige que les avortements ne soient à l'avenir plus remboursés par l'assurance maladie de base, mais soit supportée financièrement par les intéressés par le biais d'une assurance complémentaire. «Il s'agit là de liberté d'opinion», déclare Mme Bader: «Je ne veux pas être obligée de cofinancer quelque chose que je ne cautionne pas». En principe, l'assurance de base ne devrait couvrir que les prestations indispensables. Et pour Mme Bader, l'avortement n'en fait pas partie.

Cette exigence sonne comme l'ouverture d'un nouveau round dans la bataille autour de l'avortement, déjà vieille de plusieurs dizaines d'années (...). Les deux dernières votations sur le sujet furent le théâtre d'une défaite conséquente dans ce domaine. Le 2 juin 2002, les citoyens suisses s'exprimèrent clairement pour la solution des délais, qui autorise la pratique d'un avortement libre au cours des douze premières semaines de



« Je ne veux pas être obligée de cofinancer quelque chose que je ne cautionne pas »

Elvira Bader,
Conseillère nationale PDC/SO

grossesse. (...) Malgré le verdict des urnes de 2002, Mme Bader ne considère pas l'initiative comme une contrainte politique: «Nous avons perdu ces votations et acceptons le résultat», dit-elle. C'est d'ailleurs pourquoi l'initiative ne pose aucune interdiction. Mme Bader affirme être certaine que le texte soumis maintenant permet d'éviter des avortements. «Des études démontrent que les avortements diminuent là où les coûts doivent être supportés.»

Le point de vue d'Anne Marie Rey, ancienne co-présidente de l'union suisse pour décriminaliser l'avortement USPPA est tout autre. Elle déclare n'avoir aucune compréhension pour la nouvelle initiative: «J'ai toujours espéré que cette initiative ne voie jamais le jour. (...) Malgré la nouvelle initiative, elle estime qu'il est inutile de réactiver l'USPPA. Elle se montre toutefois prête à entrer dans l'arène: «si l'initiative parvient jusqu'au stade des votations, il y aura un comité d'opposition.»

QUESTION DU JOUR

Les avortements doivent-ils être financés de manière privée?



Source: Südostschweiz, 28.04.2011

Merci de renvoyer le plus rapidement possible les dernières signatures (si possible déjà authentifiées)



La récolte de signatures est bientôt terminée. Les frais ne sont pas encore entièrement couverts. Merci de nous aider en versant un don au comité d'initiative. Chaque franc compte!

► **CCP 40-50 60 70-6**

Impressum:

Courrier de l'Initiative paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Comité interpartis «Financer l'avortement est une affaire privée», case postale, 4142 Münchenstein 1 / **Tél.** 061 415 20 57 / **Fax** 061 415 20 58 / **info@affaireprivée.ch** / **Compte de chèques postal:** 40-50 60 70-6 / © Comité d'initiative / **Illustrations:** p. 1: istockphoto, toutes les autres: propriété de l'éditeur / **Maquette:** GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti.